# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-66 527630

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 71 - AOUT 1966 — 10 AOUT 1966

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES : A la suite des pluies du début du mois (BEAUNE : 45 m/m), le traitement peut être retardé. Cependant, localement, l'intervention est justifiée si la pullulation se révèle importante. Le feuillage des vignes à traiter a "changé de couleur" et les acariens sont décelés facilement.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE : Bien que le nouveau vol et les pénétrations soient encore peu importants, un traitement est préconisé, la pluie et le grossissement des fruits ayant diminué la protection.

Observation : Respecter strictement la législation dans la limite d'emploi des produits.

PETITS FRUITS

OIDIUM du CASSISSIER : Couper et brûler les extrémités fortement atteintes.

CULTURES LEGUMIERES

RAPPEL : SEPTORIOSE du CELERI -

MOUCHE DES SEMIS (Epinards - Mâche) -

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Après les pluies abondantes et continues du début d'Août, le mildiou a progressé sensiblement et très peu de cultures sont encore indemnes.

Un défanage chimique soigné s'impose dans la plupart des cas. Il doit être effectué quelques jours après un dernier traitement fongicide en ayant recours, soit au chlorate de soude, à la dose de 20 à 30 Kgs/hectare selon le développement de la végétation et les sols (éviter les doses fortes dans les terres lourdes), soit à un défanant du commerce à base de Diquat ou de colorants nitrés (Dinosèbe et D.N.O.C.) ou de Pentachlorophénol (P.C.P.) . Le Dinosèbe s'utilise habituellement avec adjonction de gas-oïl ou de fuel domestique. Un débit de 1.000 à 1.200 l./hectare est souhaitable et l'on s'efforcera d'obtenir une pulvérisation aussi régulière et couvrante que possible.

Les cultures tardives peu atteintes et dont on désire prolonger la végétation devront recevoir une application fongicide après chaque pluie d'une certaine importance.

Quant aux arrachages, on les évitera le plus possible en période humide.

TRIAGE ET CONSERVATION : Le producteur devra apporter des soins vigilants à la récolte, au triage et à l'emmagasinage. Une surveillance attentive et suivie est nécessaire, le mildiou risquant d'apparaître tardivement sur des tubercules apparemment sains.

1° - Récolte : Dans la mesure du possible, on s'efforcera d'attendre une période favorable pour effectuer l'arrachage, les tubercules convenablement ressuyés seront triés pour éliminer tous ceux qui sont blessés, pourris ou simplement tachés ou suspects.

En période humide, on peut accélérer le séchage en saupoudrant les tubercules de chaux ou de tourbe pulvérisée.

2° - Stockage provisoire : Les lots destinés à être conservés seront placés provisoirement dans un lieu couvert, sec et bien aéré. Après un préstockage de deux à trois semaines, un triage soigné éliminera les tubercules malades. Au cours des manipulations et transports, on évitera autant que possible de blesser les pommes de terre.

3° - A l'emmagasinage, les plus grandes précautions devront être prises au cas où l'on envisagerait une conservation prolongée en caves, magasins ou silos.

Les tubercules devront être placés autant que possible dans les conditions optima de température, humidité, aération et lumière, les plus favorables à la conservation.

"Une température de 4° est à rechercher ; elle peut osciller de +2 à +8 sans inconvénient car c'est seulement au-dessus de 8° que se développent activement la plupart des agents déterminant les pourritures".

Le local choisi sain, peu humide, sera si possible désinfecté préalablement avec une solution de formol du commerce (5 à 6 %) dont les vapeurs seront éliminées avant l'emmagasinage des tubercules de conservation.

Les pommes de terre isolées du sol et des parois ne devront pas être mises en tas trop important. Elles seront régulièrement surveillées et triées si le besoin s'en fait sentir.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles -

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant :

L. BOUYX.